



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 90526

Texte de la question

Malgré les engagements pris par le Gouvernement auprès de la confédération nationale des foyers ruraux certains responsables de foyers ruraux s'inquiètent du gel des crédits destinés à soutenir leurs activités. Dans ce contexte M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser ses intentions pour ce qui est des années 2006 à 2008.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. L'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. C'est pourquoi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux », visant à développer les partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. A ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux bénéficie pour l'année 2006, d'une subvention de 340 000 EUR, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. En outre, la mission d'évaluation menée par le Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) a remis son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture et de la pêche de son appui via le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est tout à fait avéré.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90526

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3219

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5656